

# Parlement francophone bruxellois

Madame Fatoumata SIDIBE  
Membre du Parlement francophone  
bruxellois  
Groupe MR du Parlement de la Région de  
Bruxelles-Capitale  
1005 BRUXELLES

LA PRÉSIDENTE

N/Réf. : RQE 134 - AH/pg 19334  
V/Réf. :

Bruxelles, le 22 AVR. 2011

Madame la Députée,

**Concerne : votre question concernant "les logements publics pour personnes handicapées".**

Vous voudrez bien trouver, en annexe à la présente, la réponse de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, à votre question écrite dont l'objet est repris sous rubrique.

Je vous en souhaite bonne réception.

Croyez, je vous prie, Madame la Députée, à l'assurance de ma haute considération.



Bo Julie de Groot  
Bruno VANLEEMPUTTEN  
Greffier - Secrétaire général  
Parlement francophone bruxellois





REÇU 15 AVR. 2011

022281

Bruxelles-Capitale  
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

**Evelyne HUYTEBROECK**  
*Membre du Collège en charge  
de la Politique d'Aide aux Personnes Handicapées*

Mme Julie DE GROOTE  
Présidente  
P.F.B. - Greffe  
1007 Bruxelles

Bruxelles, le 14 AVR. 2011

V/Réf. : QE n° 134-AH/r/19251  
N/Réf. : EH/11/68287/VEG/ans - 69312

**Objet : Question écrite n° 134 de Mme F. SIDIBE concernant « les logements publics pour personnes handicapées »**

Madame la Présidente,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments de réponse à la question référencée.

"Madame la Députée,

Vous m'interrogez sur les offres et les demandes relatives aux logements publics pour personnes handicapées.

Au premier trimestre 2010, le RBDH a réalisé une actualisation des données de son étude datée de juin 2009 réalisée dans le cadre des études associatives soutenues par l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées. Cette actualisation a été publiée à l'occasion d'un dossier spécial de la revue Article 23 « Le logement : une étape essentielle dans l'inclusion sociale des personnes handicapées ». Ce qui y était mis en avant était la difficulté de centraliser les informations.

Néanmoins, le cadastre des logements accessibles et adaptés disponibles est en cours d'élaboration.

Pour les logements adaptés, les SISP prévoient une procédure particulière pour les personnes handicapées demandeuses. Le plus souvent, les demandes concernent des personnes à mobilité réduite disposant d'une certaine autonomie, mais les situations les plus difficiles concernent des familles avec un enfant lourdement handicapé ou avec un parent handicapé. Dans ce cas, il faut prévoir un logement adapté pour plusieurs personnes et ce type de logement est rare.

Il est illusoire de tenter une centralisation de logements adaptés à partir du secteur du handicap seul.

En revanche, mon collègue chargé du Logement a mis en place toute une série de mesures destinées à faciliter l'accès au logement à destination des personnes handicapées, dont le lancement d'un cadastre du logement adapté. Je vous invite à vous adresser à lui pour obtenir de plus amples renseignements.

J'espère avoir répondu à vos attentes. »

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Evelyne HUYTEBROECK